



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 août 2021

### Les lobbies de l'alcool en 2020 : des pratiques contestables au regard de la santé publique

Dans le 4e rapport annuel « Observatoire sur les pratiques des lobbies de l'alcool », Addictions France dénonce les lobbies guidés par une logique financière portant atteinte aux politiques de prévention des risques liés à l'alcool. Sachant que 23,6 % des Français ne respectent pas les repères de consommation à moindre risque, l'association appelle à un renforcement de la loi.

#### La promotion de l'alcool durant la crise sanitaire

Pendant la crise sanitaire, les lobbies alcooliers ont pu **promouvoir la consommation d'alcool sur les réseaux sociaux**. Sur Internet, ils ont élaboré des communications 100% digitales qui établissent un lien indissociable mais subjectif entre convivialité et alcool :

- Des lives Instagram qui mettaient en avant la cuisine régionale et les vins
- Une campagne dite de prévention « Le vin se sert avec tout, avec modération surtout », qui est en réalité une campagne de promotion

Addictions France y a relevé des pratiques interdites :

- De la publicité cachée
- Une absence de message sanitaire et de repère de consommation clairs
- La présentation de l'alcool comme un élément inhérent à la convivialité, ce qui mène à des conséquences directes sur les consommations

La surexposition aux contenus qui valorisent l'alcool est un facteur favorisant les conduites addictives. Mieux encadrer **les contenus liés à l'alcool** sur Internet, en particulier **sur les réseaux sociaux**, est donc indispensable.

#### Jouer sur les prix : une tactique délétère

Sous prétexte de devoir faire face aux conséquences de la crise, les lobbies du vin ont voulu faire **baisser leurs taxes** alors qu'en France, les vins sont bien moins taxés que d'autres alcools. Par exemple :

- Des propositions ont concerné la baisse de la TVA sur l'alcool vendu en restaurant
- Des producteurs de boissons aromatisées à base de vin (ex : rosé pamplemousse) ont changé leurs recettes pour contourner la "taxe premix", mise en place sur les boissons alcoolisées très sucrées pour **prévenir la surconsommation chez les jeunes**.

Pourtant, les experts internationaux s'accordent sur trois éléments à mobiliser pour élaborer des politiques de prévention efficaces en matière d'alcool et de tabac : la publicité, l'accessibilité et le prix. Ces actions ont donc été entreprises au mépris des risques d'addictions.

#### La filière « alcool » cultive les fausses informations

Les lobbies de l'alcool ont réitéré leurs revendications habituelles pour protéger leurs intérêts économiques pendant toute l'année 2020. Addictions France démontre que les faits scientifiques contredisent leurs arguments. **Voici plusieurs exemples de revendications des lobbies alcooliers** :

Il faudrait réintroduire la vente d'alcool dans les stades.

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

[www.addictions-france.org](http://www.addictions-france.org) • [contact@addictions-france.org](mailto:contact@addictions-france.org)

ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tel : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 [@AddictionsFr](https://twitter.com/AddictionsFr)

 [Association Addictions France](https://www.facebook.com/AddictionsFrance)

 [Association Addictions France](https://www.linkedin.com/company/AddictionsFrance)



## COMMUNIQUE DE PRESSE

En 2020, un groupe de travail sénatorial consacré au sport arguaient que la vente d'alcool dans les stades augmenterait les recettes des clubs et ne générerait pas de violences. En réalité, **plusieurs sénateurs font partie d'un groupe d'intérêt de la filière viti-vinicole.**

En fait, il s'agit d'un prétexte pour faire consommer plus d'alcool, avec **des risques sur la santé et l'ordre public (agressivité...)**. Une autorisation banaliserait la consommation d'alcool auprès des plus jeunes supporters.

La consommation quotidienne de vin serait bénéfique pour la santé.

La 1ere rencontre Vin et Santé de 2020, événement porté par les lobbies viti-vinicoles, souhaitait montrer que consommer du vin rouge est bon pour la santé et que l'alcool ne mène pas à un décès prématuré en dépit des multiples études scientifiques validées démontrant le contraire. Le but : **remettre en question les repères de consommation** à moindre risque qui pourraient faire baisser les ventes.

La consommation problématique ne concernerait qu'une petite frange de la population donc les actions de prévention devraient leur être dédiées exclusivement.

En 2020, plusieurs actions de prévention « grand public » ont été mises en place par des associations de prévention (Le Défi de Janvier) et les pouvoirs publics.

Ces actions ont été critiquées par les lobbies qui tournent leurs actions préventives vers certaines catégories de populations pour ne pas viser la population entière qu'ils encouragent à consommer toujours plus.

Les professionnels des addictions sont clairs : **les risques sanitaires sont susceptibles de concerner tout le monde**, directement ou indirectement. Les actions de prévention doivent ainsi s'adresser à tous et être portées par les professionnels de santé.

En conclusion, le rapport révèle plusieurs aspects pour lesquels **Addictions France appelle à la vigilance** : les contenus sur Internet, les contournements de lois, les publicités pour les produits sans alcool, les fausses allégations de santé et l'incitation à consommer présente dans les campagnes de prévention des lobbies. Une évolution des lois pourrait encadrer ces pratiques.

### [LIRE LE RAPPORT](#)

**À PROPOS D'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE** : Fondée en 1872 par Louis Pasteur et Claude Bernard, Association Addictions France est reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. L'association intervient au plus près des populations sur toutes les addictions. Elle est également force de proposition pour faire évoluer les opinions et la législation.

### CONTACT :

**Franck LECAS – Responsable Loi Evin | [franck.lecas@addictions-france.org](mailto:franck.lecas@addictions-france.org) | 01 42 33 53 37**

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

[www.addictions-france.org](http://www.addictions-france.org) • [contact@addictions-france.org](mailto:contact@addictions-france.org)

ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tel : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 [@AddictionsFr](https://twitter.com/AddictionsFr)

 [Association Addictions France](https://www.facebook.com/AddictionsFrance)

 [Association Addictions France](https://www.linkedin.com/company/AddictionsFrance)